

Travailler les images

Pourquoi ?

Une fois que vous avez acquis une image (voir les fiches *Scanner des images* et *Récupérer des images*), vous souhaitez sans doute y apporter quelques modifications, ne serait-ce que réduire la taille d'une image, diminuer sa résolution, recadrer ou recentrer une photo, ajouter 2 ou 3 effets...

Pour cela, vous devrez utiliser un logiciel de traitement d'images.

Les logiciels de traitement d'images

La plupart de ces logiciels sont payants.

Les logiciels de traitement d'image sont indispensables :

- si vous avez un scanner, pour améliorer vos images scannées.
- si vous avez un appareil photo numérique, pour les mêmes raisons.
- si vous créez un site Web, pour pouvoir enregistrer (ou encore « compresser ») vos images à un format lisible par les navigateurs Internet (c'est-à-dire au format gif ou jpg).

Si vous avez les moyens, il y a de très bons logiciels, assez chers mais très performants :

- Adobe Photoshop 7 (<http://www.adobe.fr>)
- Macromedia Fireworks (<http://www.macromedia.com/fr/>)
- Ulead PhotoImpact 8 (<http://www.ulead.fr>)
- CorelDRAW Graphics Suite 11 (<http://www.corel.fr>)

Lorsque vous achetez un scanner ou un appareil photo numérique, un logiciel de traitement d'image vous est généralement livré avec. Ce genre de logiciel vous permettra de retravailler toutes les images dont vous pourriez avoir besoin pour créer votre site.

Il y a aussi les logiciels intégrés aux suites bureautiques. L'avantage, c'est que vous les avez peut-être déjà sous la main, sans avoir à payer un centime de plus. Jetez un coup d'œil dans votre suite personnelle.

- Si vous travaillez sous PC, vous avez très probablement le logiciel Microsoft Photo Editor installé par défaut sur votre machine.
- Si vous travaillez sous Mac, la suite Apple Works (successeur de Claris Works) possède un logiciel de traitement d'image.

Certains logiciels de traitement d'images sont gratuits. Il existe deux logiciels entièrement gratuits et proposant des fonctions similaires aux produits payants. Il s'agit de GIMP et de Pixia. GIMP n'est disponible qu'en anglais alors que Pixia est disponible en français.

GIMP : le site de GIMP, d'où vous pouvez télécharger ce logiciel : <http://www.gimp.org>

Pixia : le site de Pixia : pixia.free.fr



Quelles opérations pouvez-vous réaliser avec les logiciels de traitement d'images ?

Vous pouvez bien évidemment réaliser un très grand nombre d'opérations grâce à ces logiciels.

Dans un souci de clarté et de concision, nous ne vous présenterons que les opérations les plus fréquemment utilisées, à savoir :

- Redimensionner une image
- Recadrer une image
- Diminuer la résolution de l'image
- Changer de mode colorimétrique
- Compresser une image

Redimensionner une image

Les logiciels de traitement d'image offrent systématiquement la possibilité de redimensionner une image.

Supposons que votre image fasse 800 pixels de large sur 600 pixels de haut.

Vous souhaitez qu'elle ne fasse plus que 80 pixels sur 60.

Une option vous permettra de réduire la taille de l'image en respectant les proportions ou non.

Important : vous pouvez réduire la taille d'une image bitmap sans que cela n'affecte sa qualité, en revanche il n'est pas possible d'augmenter la taille d'une image bitmap sans perte de qualité, ou distorsion.

Recadrer une image

Vous venez de scanner une page contenant une illustration.

Ce qui vous intéresse n'est pas la page dans sa totalité mais juste cette illustration.

Pour cela, vous allez sélectionner à l'aide d'un outil de sélection du logiciel la partie de l'image qui vous intéresse. Cet outil de sélection peut avoir différentes formes (rectangulaire, circulaire...).

Une fois la portion de l'image sélectionnée, une fonction du logiciel (généralement appelée « Recadrer l'image » ou « Rogner ») permet de ne garder que la partie de l'image que vous aurez préalablement sélectionnée.

Diminuer la résolution d'une image

Toute image bitmap est - entre autres choses - caractérisée par sa résolution.

Tout d'abord, qu'est-ce que la résolution d'une image ?

La résolution détermine le nombre de points par unité de surface, exprimé en points par pouce (PPP en français, en anglais DPI pour Dots Per Inch); un pouce représentant 2.54 cm. La résolution permet ainsi d'établir le rapport entre le nombre de pixels d'une image et la taille réelle de sa représentation sur un support physique.

Une résolution de 300 dpi signifie donc 300 colonnes et 300 rangées de pixels sur un pouce carré ce qui donne donc 90000 pixels sur un pouce carré.

Pour une image destinée à être placée sur un site web, une résolution de 72 dpi est amplement suffisante. En effet, plus la résolution d'une image est élevée plus son poids (en Ko ou Kilo-octets) sera élevé.

Les logiciels de traitement d'images offrent la possibilité de réduire la résolution de l'image afin d'alléger son poids.

Changer de mode colorimétrique

Si vous souhaitez utiliser une image sur un écran, il faut vous assurer que vous êtes en mode RVB (RGB en anglais pour Red Green Blue).

Les logiciels de traitement d'image vous permettent de savoir dans quel mode est votre image et de changer de mode colorimétrique.

Compresser une image

Tout logiciel de traitement d'image permet de compresser une image, c'est-à-dire d'enregistrer une image dans un format différent de son format d'origine afin d'obtenir une image dont le poids est plus léger.

Par exemple, si vous avez scanné une image et que vous l'avez enregistrée au format .bmp (bitmap¹), vous devrez l'enregistrer au format .gif ou .jpg, si vous souhaitez de l'intégrer à une page web. Comme cela est expliqué dans la fiche "compresser les images", une image au format bmp ne peut pas être intégrée dans une page web.

Pour effectuer cette transformation (ou plutôt compression : il s'agit en effet de passer d'un format à un autre, non seulement dans le but de rendre l'image compatible avec internet, mais aussi d'alléger son poids en octets), un logiciel de traitement d'image est nécessaire.

La compression d'une image est le plus souvent réalisable grâce à la commande Fichier > Enregistrer sous...

¹ **Attention !**

Le mot bitmap designe deux choses :

- 1) un type d'image (voir la fiche les images bitmap et les images vectorielles)
- 2) un format de fichier image qui est très souvent utilisé par défaut par les scanners, mais qui n'est pas utilisé sur internet.